



Démarche en ligne – Certificat d'immatriculation
Acheter ou recevoir – Autre demande – Personne morale

Dans quel cas ?

Une société, association ou collectivité vient d'acheter ou de recevoir un véhicule

Trois possibilités pour accéder au site pour un véhicule au nom d'une personne morale :

- ↳ Nommer au sein de votre société une personne responsable de la flotte automobile qui se connectera avec sa connexion France Connect (Ameli, Impôts ...) pour faire la demande de carte grise (pour quelqu'un d'autre)
- ↳ Créer un compte ANTS en tant que « personne morale »
- ↳ Passer par un garage de votre choix, habilité pour accéder au système d'immatriculation des véhicules. La prestation du garage sera facturée.

Démarche à réaliser :

↳ Si nomination d'un responsable :

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :
⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ou Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; ...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran

↳ Si création d'un compte ANTS :

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte ANTS
⇒ Il faut obligatoirement le numéro SIRET et les coordonnées d'un contact (nom, prénom, téléphone et courriel)
- Sélectionnez « Personne morale » dans le menu déroulant
- Renseignez tous les champs obligatoires
- Cliquez sur « créer mon compte »

- Une fois connecté, vous devez aller dans la rubrique « Immatriculation »
- Cliquez sur « Toutes les démarches en ligne »
- puis sur « Faire une autre demande »
- et enfin, « je n'arrive pas à obtenir une carte grise à mon nom dans le cadre de la téléprocédure : j'achète ou je reçois un véhicule »
- Commencez votre démarche

Il est préférable de préciser votre demande (demande principale, numéro d'immatriculation, nom, prénom, date de naissance ainsi que tous les renseignements que vous jugez nécessaires).



Pièces justificatives

- ❶ Une pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, passeport, titre de séjour)
- ❷ La carte grise recto/verso barrée, datée et signée par le vendeur
- ❸ La déclaration de cession papier (*Cerfa* 15776*02)
- ❹ Un extrait Kbis de moins de 3 mois de la société ou les derniers statuts de l'association
- ❺ Le contrôle technique de moins de 6 mois (si le véhicule à plus de 4 ans)
- ❻ Le mandat rempli et signé avec le cachet de l'entreprise ou de l'association (*Cerfa* 13757*03) qui permet d'effectuer les démarches au nom de la structure. Le gérant ou un responsable logistique peut établir ce mandat.
- ❼ La demande de certificat d'immatriculation (*Cerfa* 13750*07)
- ❽ L'attestation d'assurance du véhicule

Informations diverses :

Une fois les documents mis en ligne, vous pourrez démarrer la procédure.

Un accusé d'enregistrement sera disponible vous indiquant que votre démarche est enregistrée et passe en état « Analyse ».

Lorsque votre dossier sera traité, vous recevrez un mail vous stipulant : « Votre démarche nécessite une action de votre part ». Il faudra alors vous reconnecter sur votre espace ANTS rubrique « Mon espace véhicule » et reprendre la démarche en cours afin de procéder au paiement de la carte grise (paiement en carte bancaire).